



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 34939

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences du "jeu" du foulard et autres "jeux" de strangulation, d'hyperventilation et de compression de la poitrine. Ils concernent tous les enfants entre 4 et 20 ans, avec un pic à 12 ans. En France, le "jeu" du foulard entraîne le décès d'un enfant par mois. Pour combattre ce fléau, l'Association des parents d'enfants accidentés par strangulation préconise la mise en place d'une campagne de prévention importante. Il souhaite connaître ses intentions afin de sensibiliser les enfants aux risques de ces "jeux".

Texte de la réponse

L'attention des recteurs et des inspecteurs d'académie a été rappelée à nouveau en ce début d'année scolaire par une note spécifique sur la vigilance qu'ils doivent porter afin de prévenir les jeux dangereux et les pratiques violentes. Il est précisé dans cette note de service qu'une brochure intitulée « Les jeux dangereux et les pratiques violentes, prévenir, intervenir, agir » a été diffusée dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires dès avril 2007. Il est signalé également que, si les personnes de santé des établissements scolaires constituent un appui pour cette sensibilisation, les associations reconnues qui interviennent dans ce champ sont des interlocuteurs précieux. Par ailleurs, le travail engagé sur le « code de la paix scolaire » est actuellement en phase de finalisation. Ce code permettra de rendre accessibles et compréhensibles par tous, les règles de vie au sein des établissements scolaires. Sa mise en oeuvre est prévue pour le début de l'année 2009.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34939

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9677

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10476